

Où ?

A Vernon

Centre polyvalent « Les Blanchères »
40, rue Louise Damasse
Tel: 02 32 21 58 14

A Evreux

23, rue Charles Corbeau
Tel: 02 32 30 78 95

Adresse administrative et postale

Centre Trait d'Union - Les Fontaines
BP 128 - 27201 VERNON Cedex
Courriel: lesfontaines3@wanadoo.fr

Association gestionnaire
Association Les Fontaines-Abbé Pierre Marlé
Association loi 1901 à but non lucratif et
d'utilité sociale
www.asso-lesfontaines.fr

Les intervenantes

Elisabeth PAGENAUD
Thérapeute familiale
Médiatrice familiale diplômée d'état
Certificat européen de médiatrice familiale
internationale
Coordinatrice du service

Ghyslaine GROS
Educatrice spécialisée
Médiatrice familiale diplômée d'état

Pour la prise de rendez-vous
Secrétariat général
02 32 21 58 14

janvier 2011

Association Les Fontaines
Abbé Pierre Marlé

Centre de guidance familiale

Le Trait d'Union

Restauration des liens/ Visites médiatisées

Centre polyvalent « Les Blanchères »
40, rue Louise Damasse
27200 VERNON
Tel: 02 32 21 58 14

Pour qui ?

Pour des parents et des enfants qui sont séparés par un placement

Les entretiens de restauration des liens
familiaux / visites médiatisées, sont réalisés
à la demande et en collaboration avec les
services et les établissements de protection
de l'enfance.

Avec qui?

Une équipe de professionnelles, qualifiées
et diplômées d'état ayant suivies des
formations spécifiques en sciences humaines
et juridiques, thérapie familiale, médiation
familiale.

Pourquoi ?

Aider le ou les parents et l'enfant à se
« retrouver »;

Favoriser la reprise et la restauration du
lien parents-enfants, lien parfois distendu
par les aléas de la vie;

Permettre aux parents et à l'enfant de
mettre à distance la problématique du
placement;

Offrir un espace au(x) parent(s) pour ex-
périmenter leurs compétences parentales

Réaménager la triangulation familiale;

Faire émerger et/ou renforcer les compé-
tences parentales;

« un mieux vivre ensemble et s'approprier
la réalité de leur enfant;

Préparer un retour au sein de la famille
d'origine et de travailler la place de cha-
cun des membres de la famille.

Quand ?

A tout moment et le plus tôt possible dans
la procédure d'assistance éducative, dès
lors que le Juge des Enfants a pris une dé-
cision de placement, en concertation avec
le Conseil Général de l'Eure.

Comment ?

Dans un lieu indépendant des structures ou
institutions avec lesquelles les parents et les
enfants pourraient être en lien, Trait d'U-
nion propose des rencontres confidentielles
parents/enfants et professionnelles.

Un règlement de fonctionnement entre les
parents et le Centre Trait d'Union est remis
aux parents avec les engagements qu'ils
auront à tenir pendant la durée de la mé-
diation..